

concernant le parachèvement de la construction de cette église, suivant les dessins agréés par ledit T. R. P. dom prier et le V. L., procureur, moyennant la somme de 1,000 livres.

3° Quittances de Delamonce, certifiant le payement de divers à comptes, etc., indiquant surabondamment que ce dernier est l'auteur des plans de cet édifice, et qu'il en surveilla les travaux d'achèvement.

Veillez, je vous prie, Monsieur le Directeur, si toutefois vous le jugez à propos, faire parvenir cette communication à M. E. Vingtrinier, chose que j'aurais faite moi-même si j'avais l'honneur d'être connu de lui.

Agréez, M. le Directeur, l'assurance de mes sincères et respectueux sentiments.

LAFAVEUR,

aide-archiviste.